
Guide de référence sur les peuples autochtones

Recensement de la population, 2021



Date de diffusion : le 9 novembre 2022

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Date de diffusion : le 9 novembre 2022

N° 98-500-X au catalogue, numéro 2021009

ISBN 978-0-660-42492-7

Table des matières

Définitions et concepts	4
Questions	5
Classifications	7
Concepts au fil du temps	8
Méthodes de collecte et de traitement	9
Qualité des données	9
Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale	9
Biais de non-réponse	10
Indicateurs de la qualité des données	10
Certification des chiffres définitifs	12
Qualité des données pour les variables relatives aux Autochtones	13
Taux de non-réponse totale pour les personnes vivant dans les réserves et dans l'Inuit Nunangat	13
Taux de non-réponse et d'imputation au niveau de la question	14
Notes sur la qualité des données	17
Comparabilité au fil du temps	18
Changements dans la couverture	18
Changements dans la mesure et la réponse	20
Changements dans le traitement	20
Comparabilité avec d'autres sources de données	21

Définitions et concepts

Les données obtenues à partir du Recensement de la population de 2021 servent à dériver des variables sommaires et détaillées qui présentent un portrait des peuples autochtones au Canada. Les variables suivantes propres aux peuples autochtones sont disponibles dans le Recensement de 2021 :

- [identité autochtone](#);
- [groupe autochtone](#);
- [statut d'Indien inscrit ou des traités](#);
- [membre d'une Première Nation ou bande indienne](#);
- [membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis](#);
- [inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits](#);
- [ascendance autochtone](#) (variable créée à partir des données sur l'origine ethnique ou culturelle).

Pour chacune de ces variables, le terme « personne » réfère à l'individu et il s'agit de l'unité d'analyse. La variable « **identité autochtone** » est déterminée au moyen de trois variables composantes : groupe autochtone, statut d'Indien inscrit ou des traités et membre d'une Première Nation ou bande indienne. L'**identité autochtone** désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Cela comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits, et/ou les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada), et/ou les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Le paragraphe 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que l'expression « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada.

La variable « **groupe autochtone** » indique si la personne est Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuk (Inuit). Une personne peut appartenir à plus d'un de ces trois groupes particuliers. Les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) comprennent les Indiens avec statut et les Indiens sans statut.

La variable « **statut d'Indien inscrit ou des traités** » se rapporte aux personnes qui sont ou ne sont pas des Indiens inscrits ou des Indiens des traités. Le terme Indien inscrit désigne les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont des personnes appartenant à une Première Nation ou à une bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne. Les Indiens inscrits ou des traités sont parfois appelés Indiens avec statut ou Indiens statués.

La variable « **membre d'une Première Nation ou bande indienne** » indique si la personne est membre ou non d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Historiquement, la *Loi sur les Indiens* définit une bande comme étant un groupe de membres des Premières Nations à l'usage et au profit desquels des terres ont été mises de côté; à l'usage et au profit desquels l'État détient des sommes d'argent; ou que l'on a déclaré être une bande pour l'application de ladite loi. De nombreuses bandes ont décidé de s'appeler Première Nation et ont modifié leur nom en conséquence. Après l'amendement de la *Loi sur les Indiens* du Canada en 1985 (projet de loi C-31), plusieurs Premières Nations ont exercé leur droit à établir leur propre code d'appartenance, en vertu duquel il n'était plus toujours nécessaire pour un membre d'être Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens*. De plus, certaines Premières Nations ont négocié des ententes d'autonomie gouvernementale et ne sont plus assujetties à la *Loi sur les Indiens*.

La variable « **membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis** » indique si la personne est un membre inscrit ou non d'une organisation métisse ou d'un établissement métis. Cela comprend les organisations qui sont signataires de l'Accord Canada-Nation métisse de 2017, (Métis Nation of Ontario, Manitoba Metis Federation, Métis Nation – Saskatchewan, Métis Nation of Alberta, Métis Nation British Columbia) ainsi que les huit établissements métis de l'Alberta constitués en vertu de la *Metis Settlements Act* en 1990 (Buffalo Lake Metis Settlement, East Prairie Metis Settlement, Elizabeth Metis Settlement, Fishing Lake Metis Settlement, Gift Lake Metis Settlement, Kikino Metis Settlement, Paddle Prairie Metis Settlement, Peavine Metis Settlement). La variable « membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis » est déterminée en fonction des réponses

à la question sur l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis, et à la question sur l'appartenance à un groupe autochtone. Les personnes non autochtones sont classées dans la catégorie « Pas membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis ».

La variable « **inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits** » indique si une personne est inscrite ou non en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits ou si elle en est la bénéficiaire. Les Inuits ont négocié des revendications territoriales globales avec le gouvernement fédéral. Ces accords traitent d'une vaste gamme d'enjeux, comme les titres fonciers, les droits de pêche et de piégeage, et la compensation financière. La variable « inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits » est déterminée en fonction des réponses à la question sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits et à la question sur l'appartenance à un groupe autochtone. Les personnes non autochtones sont classées dans la catégorie « N'est pas inscrite en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits et n'en est pas bénéficiaire ».

La variable « **ascendance autochtone** » indique si une personne a une ascendance liée aux peuples autochtones du Canada, c'est-à-dire les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et/ou les Inuits. L'ascendance désigne les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de la personne, un ancêtre est généralement plus éloigné qu'un grand-parent. Une personne peut avoir plus d'une origine ethnique ou culturelle. Dans le Recensement de 2021, les termes « origine » et « ascendance » sont utilisés de manière interchangeable.

Des régions géographiques particulières sont souvent importantes pour les utilisateurs des données sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Les variables suivantes sont disponibles dans le Recensement de 2021 :

- [résidence dans une réserve ou hors réserve](#);
- [résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat](#).

La variable « **résidence dans une réserve ou hors réserve** » indique si le lieu habituel de résidence de la personne est dans une subdivision de recensement (SDR) définie comme étant « dans une réserve » ou « hors réserve ». La catégorie « réserve » comprend huit types de SDR légalement affiliées aux Premières Nations ou aux bandes indiennes : réserve indienne (IRI), établissement indien (S-É) [sauf les deux établissements indiens de Champagne Landing 10 et de Kloo Lake du Yukon], le Indian government district (IGD), terres réservées aux Cris (TC), terres réservées aux Naskapis (TK), Nisga'a land (NL), Tsawwassen Lands (TWL) et Tla'amin Lands (TAL). La catégorie « hors réserve » comprend toutes les SDR du Canada non définies comme étant « dans une réserve ».

La définition de la résidence dans une réserve inclut certaines subdivisions de recensement pour lesquelles une Première Nation a signé un traité moderne ou un accord sur l'autonomie gouvernementale qui lui confère la propriété des terres.

La variable « **résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat** » indique si le lieu habituel de résidence de la personne est dans une SDR se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. L'Inuit Nunangat est la patrie des Inuits du Canada et comprend les communautés situées dans les quatre régions inuites : Nunatsiavut (côte nord du Labrador), Nunavik (Nord du Québec), le territoire du Nunavut et la région Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest.

Les définitions détaillées des variables se trouvent dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada.

Questions

Les données du Recensement de la population de 2021 sur l'identité autochtone, le groupe autochtone, le statut d'Indien inscrit ou des traités, l'appartenance à une Première Nation ou une bande indienne, l'appartenance à

une organisation métisse ou à un établissement métis, l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits et l'ascendance autochtone ont été obtenues à partir des réponses recueillies aux questions 23, 24, 26, 27, 28 et 29. Plus précisément :

- pour la variable « identité autochtone », les données sont dérivées des questions 24, 26 et 27;
- pour la variable « groupe autochtone », elles sont dérivées de la question 24;
- pour la variable « statut d'Indien inscrit ou des traités », elles sont dérivées de la question 26;
- pour la variable « membre d'une Première Nation ou bande indienne », elles sont dérivées de la question 27;
- pour la variable « membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis », elles sont dérivées de la question 28;
- pour la variable « inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits », elles sont dérivées de la question 29;
- pour la variable « ascendance autochtone », elles sont dérivées de la question 23 (origine ethnique ou culturelle).

Cette série de questions fournit des renseignements qui sont utilisés par les gouvernements, dont les gouvernements et les organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuits, pour élaborer des programmes et des services.

Pour le Recensement de 2021, le questionnaire abrégé [2A](#) a été utilisé pour dénombrer tous les résidents habituels de 75 % des logements privés. Le questionnaire détaillé [2A-L](#), qui comprend aussi les questions du questionnaire abrégé 2A, a été utilisé pour dénombrer un échantillon de 25 % des ménages privés au Canada. Dans le cas des ménages privés vivant dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, le questionnaire [2A-R](#) a été utilisé pour dénombrer 100 % de la population. Les questions 24, 26, 27, 28 et 29 étaient les mêmes dans les deux questionnaires.

Pour permettre de recueillir des renseignements supplémentaires sur la population autochtone, deux nouvelles questions ont été ajoutées au Recensement de 2021 : l'une sur l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis (question 28) et l'autre sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits (question 29). Ces questions ont été ajoutées pour combler les lacunes en matière d'information relevées lors des consultations sur le contenu et des consultations des utilisateurs après le Recensement de 2016.

La question sur l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis (question 28) vise à fournir des renseignements plus détaillés sur la population métisse qui permettront d'appuyer les politiques et les programmes pour le Canada ainsi que pour les personnes et les organisations métisses. Cette nouvelle question permet de faire la distinction entre les citoyens des gouvernements métis qui ont signé l'Accord Canada-Nation métisse, les membres d'un établissement métis constitué en vertu de la *Metis Settlements Act* de l'Alberta et les Métis qui ne font pas partie de ces entités.

La question sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits (question 29) a pour objet de fournir des détails supplémentaires sur la population inuite qui permettront de mieux appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes par le gouvernement du Canada ainsi que par les gouvernements et les organisations inuits.

De plus amples renseignements sur les questions du Recensement de 2021, ainsi que les instructions fournies aux répondants pour les aider à répondre à ces questions, sont disponibles dans le questionnaire [2A-L](#); dans le questionnaire [2A-R](#); dans le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada; dans les entrées suivantes du [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada : [groupe autochtone](#), [statut d'Indien inscrit ou des traités](#), [membre d'une Première Nation ou bande indienne](#), [membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis](#), [inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits](#) et [ascendance autochtone](#).

Pour obtenir plus de renseignements sur les raisons pour lesquelles les questions du recensement sont posées, veuillez vous reporter aux cinq [feuilles d'information](#) qui se trouvent à la page Web En route vers le Recensement de 2021.

Note : Les renseignements sur la comparabilité historique entre les questions du Recensement de 2021 et celles des recensements précédents sont présentés à la section « [Comparabilité au fil du temps](#) » du présent document.

Classifications

Le Recensement de 2021 utilise les classifications types de Statistique Canada pour les variables « [identité autochtone](#) », « [groupe autochtone](#) », « [statut d'Indien inscrit ou des traités](#) », « [membre d'une Première Nation ou bande indienne](#) », « [membre d'une organisation métisse ou un établissement métis](#) », « [inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits](#) », « [résidence dans une réserve ou hors réserve](#) », « [résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat](#) » et « [ascendance autochtone](#) ».

Pour ce qui est des classifications suivantes, seules les réponses uniques sont autorisées :

- [statut d'Indien inscrit ou des traités](#);
- [membre d'une Première Nation ou bande indienne](#);
- [membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis](#);
- [inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits](#);
- [résidence dans une réserve ou hors réserve](#);
- [résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat](#).

La classification « **statut d'Indien inscrit ou des traités** » indique si une personne est un Indien inscrit ou un Indien des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Cette classification comporte un code binaire qui reflète les réponses déclarées suivantes : « Indien inscrit ou des traités » ou « Pas un Indien inscrit ou un Indien des traités ».

La classification « **membre d'une Première Nation ou bande indienne** » indique si la personne est membre ou non d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Cette classification reflète les réponses déclarées suivantes : « Membre d'une Première Nation ou bande indienne » ou « Pas membre d'une Première Nation ou bande indienne ».

La classification « **membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis** » indique si la personne est un membre inscrit ou non d'une organisation métisse ou d'un établissement métis. Cette classification reflète les réponses déclarées à titre de membre d'une organisation métisse soit qu'il est membre signataire de l'Accord Canada-Nation métisse de 2017, soit qu'il est membre d'un établissement métis constitué en vertu de la *Metis Settlements Act* de l'Alberta (1990), soit qu'il est membre d'une organisation métisse ou un établissement métis non signataire, ou à titre de personne qui n'est pas membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis.

La classification « **inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits** » indique si une personne est inscrite ou non en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits ou si elle en est la bénéficiaire. Cette classification contient des codes qui reflètent les réponses déclarées en ce qui concerne l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits ou le fait d'en être le bénéficiaire, ou le fait de ne pas être inscrit en vertu d'un accord de revendications territoriales des Inuits ou bénéficiaire d'un tel accord.

La classification « **résidence dans une réserve ou hors réserve** » indique si le lieu habituel de résidence de la personne est dans une [SDR](#) définie comme étant « dans une réserve » ou « hors réserve ». Cette classification comprend deux codes qui reflètent la réponse « réserve » (selon la définition de Statistique Canada des SDR situées dans les réserves) ou « hors réserve ».

La classification « **résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat** » indique si le lieu habituel de résidence de la personne est dans une SDR se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. Cette classification contient des codes qui reflètent les réponses déclarées suivantes : lieu de résidence dans l'une des quatre régions inuites de l'Inuit Nunangat ou lieu de résidence à l'extérieur de l'Inuit Nunangat.

Pour ce qui est des classifications suivantes, les réponses uniques et multiples sont autorisées :

- [identité autochtone](#);
- [groupe autochtone](#);
- [ascendance autochtone](#) (créée à partir des renseignements sur l'origine ethnique ou culturelle).

La classification « **identité autochtone** » désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Cela comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits, et/ou les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*), et/ou les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Cette classification contient des codes qui reflètent les réponses déclarées à titre de personne qui s'identifie comme autochtone, ce qui comprend les personnes ayant indiqué « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) », « Métis » ou « Inuk (Inuit) » comme réponse unique ou comme réponses multiples, les réponses autochtones non comprises ailleurs, ou les réponses relatives à une identité non autochtone.

La classification « **groupe autochtone** » indique si la personne est Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuk (Inuit). Il y a deux classifications des groupes autochtones : la classification du groupe autochtone et la classification de réponse pour un groupe autochtone. La classification du groupe autochtone peut être utilisée pour analyser les personnes appartenant à plus d'un groupe autochtone particulier; les réponses multiples sont classées dans la catégorie « réponses autochtones multiples ». Quant à la classification de réponse pour un groupe autochtone, elle peut être utilisée pour analyser isolément chaque réponse. Cette approche est utilisée pour examiner toutes les réponses appartenant à un groupe autochtone précis, et la somme des réponses pour un groupe autochtone peut être supérieure au chiffre total de la population parce qu'une personne peut déclarer appartenir à plus d'un groupe autochtone précis.

Les données relatives aux langues autochtones sont diffusées au moyen de la classification type de Statistique Canada relative aux [connaissances des langues non officielles](#).

Des renseignements détaillés sur chacune de ces classifications sont disponibles dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada.

Concepts au fil du temps

Différences dans le libellé et le format des questions liées aux Autochtones

Les questions qui figuraient dans le Recensement de 2016 concernant le groupe autochtone, le statut d'Indien inscrit ou des traités, l'appartenance à une Première Nation ou bande indienne et l'ascendance autochtone ont été conservées dans le cadre du Recensement de 2021, mais une modification a été apportée au libellé anglais de la question sur le groupe autochtone (question 24). À la question 24 (groupe autochtone), le terme « Aboriginal » a été supprimé de la catégorie des questions et réponses de la version anglaise du questionnaire. On a plutôt utilisé une approche fondée sur les distinctions et fait référence aux peuples autochtones en employant les termes « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) », « Métis » et « Inuk (Inuit) ».

Les modifications apportées à la question concernant l'ascendance autochtone, soit la question 23 (origine ethnique ou culturelle), sont détaillées dans le [Guide de référence sur l'origine ethnique ou culturelle](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

Deux nouvelles questions ont été ajoutées au Recensement de 2021 pour permettre de recueillir des renseignements sur l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis (question 28) et sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits (question 29).

Pour observer l'évolution des questions concernant la population autochtone au fil du temps, veuillez consulter :

- le Recensement de 2021
 - questionnaire [2A-L](#)
 - questionnaire [2A-R](#)
- le Recensement de 2016
 - questionnaire [2A-L](#)
 - questionnaire [2A-R](#)
- l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011
 - questionnaire [N1](#)
 - questionnaire [N2](#)

Méthodes de collecte et de traitement

La pandémie de COVID-19 est apparue au Canada au début de 2020 et a touché toutes les étapes du processus du Recensement de 2021, de la collecte des données à la diffusion. Veuillez consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada, pour obtenir des renseignements plus détaillés sur ce sujet.

Qualité des données

Le Recensement de la population de 2021 a fait l'objet d'une évaluation minutieuse de la qualité des données. Les diverses activités de certification réalisées pour évaluer la qualité des données du Recensement de 2021 sont décrites dans le [chapitre 9](#) du [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

L'évaluation de la qualité des données a été effectuée en plus des vérifications régulières et des vérifications de la qualité menées aux étapes clés du recensement. Par exemple, tout au long de la collecte et du traitement des données, l'exactitude de certaines étapes telles que la saisie et le codage des données a été mesurée, la cohérence des réponses fournies a été vérifiée et les taux de non-réponse pour chaque question ont été analysés. De plus, la qualité des réponses imputées a été évaluée aux étapes de la vérification et de l'imputation des données.

Lors de l'évaluation de la qualité des données, un certain nombre d'indicateurs de la qualité des données ont été produits et utilisés afin d'évaluer la qualité des données. Ces indicateurs sont décrits brièvement ci-dessous. Enfin, les chiffres tirés du recensement ont été comparés avec ceux d'autres sources et certifiés aux fins de diffusion.

Les principaux faits saillants de cette évaluation en ce qui a trait aux données sur les peuples autochtones sont présentés ci-dessous.

Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale

Le questionnaire détaillé du recensement a pour objectif de produire des estimations sur divers sujets pour un large éventail de régions géographiques, allant des très grandes régions géographiques (comme les provinces et les régions métropolitaines de recensement) aux très petites (comme les quartiers et les municipalités), et ce, pour diverses populations (comme les peuples autochtones et les immigrants) qui sont généralement désignées dans le

présent document sous le nom de « populations d'intérêt ». Afin d'alléger le fardeau de réponse, le questionnaire détaillé du recensement est distribué à un échantillon aléatoire de ménages.

Cette méthode d'échantillonnage et la non-réponse totale engendrent une variabilité dans les estimations qui doit être prise en considération. Cette variabilité dépend aussi de la taille de la population et de la variabilité des caractéristiques mesurées. De plus, la précision des estimations peut varier considérablement selon le domaine ou la région géographique d'intérêt, en particulier en raison de la variation des taux de réponse. Pour en savoir plus sur la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale des estimations du questionnaire détaillé du recensement, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

Biais de non-réponse

Le biais de non-réponse est une source possible d'erreur pour toute enquête, y compris pour le questionnaire détaillé du recensement. Le biais de non-réponse survient lorsque les caractéristiques des personnes qui participent à une enquête sont différentes des caractéristiques de celles qui n'y participent pas.

En général, le risque de biais de non-réponse augmente à mesure que le taux de réponse diminue. Pour le questionnaire détaillé du Recensement de 2021, Statistique Canada a adapté ses procédures de collecte et d'estimation afin d'atténuer, dans la mesure du possible, l'effet du biais de non-réponse. Pour en savoir plus sur ces stratégies d'atténuation, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

Indicateurs de la qualité des données

Un certain nombre d'indicateurs de la qualité ont été produits et analysés pendant l'évaluation de la qualité des données du Recensement de la population de 2021. Quatre indicateurs sont accessibles aux utilisateurs de données pour le contenu du questionnaire détaillé, soit le taux de non-réponse totale (NRT), l'intervalle de confiance, le taux de non-réponse par question et le taux d'imputation par question.

Le **taux de non-réponse totale (NRT)** est l'indicateur principal de la qualité qui accompagne chaque produit diffusé du Recensement de la population de 2021; il est calculé pour chaque région géographique. Il permet de déterminer les cas de non-réponse totale au niveau du logement. Une non-réponse est considérée comme étant totale lorsqu'aucun questionnaire n'est retourné pour un logement ou lorsqu'un questionnaire retourné ne répond pas aux critères de contenu minimum. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le taux de NRT au [chapitre 9](#) du [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

L'**intervalle de confiance** a été choisi comme indicateur de la qualité fondé sur la variance pour accompagner les estimations du questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2021 parce qu'il permet aux utilisateurs de réaliser facilement une inférence statistique. Cet indicateur fournira une mesure de la précision des estimations du questionnaire détaillé. Suivant une approche scientifique, de la recherche et des simulations ont été effectuées afin que les intervalles de confiance soient déterminés à l'aide de méthodes statistiques adéquates pour les données et domaines d'intérêt du Recensement de la population.

Un intervalle de confiance est associé à un niveau de confiance, généralement établi à 95 %. Un intervalle de confiance de 95 % est un intervalle déterminé autour de l'estimation de telle sorte que, si le processus ayant généré l'échantillon était répété un grand nombre de fois, la valeur du paramètre d'intérêt dans la population serait contenue dans 95 % de ces intervalles. L'intervalle de confiance est délimité par une borne inférieure et une borne supérieure. Ces deux bornes sont disponibles pour les estimations du questionnaire détaillé dans la plupart des tableaux de données.

De plus amples détails au sujet des différentes méthodes utilisées pour déterminer les intervalles de confiance et leurs hypothèses sont présentés dans le [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-306-X au catalogue de Statistique Canada.

Le **taux de non-réponse par question** est une mesure des renseignements manquants en raison d'une non-réponse à une question. Il mesure uniquement la non-réponse qui est traitée au moyen de la procédure d'imputation durant le traitement des données (plutôt que par la pondération lorsqu'un échantillon est utilisé). Pour le questionnaire détaillé, le taux de non-réponse par question comprend uniquement les cas de non-réponse partielle à la question, sauf pour les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, auxquels cas à la fois les cas de non-réponse totale et de non-réponse partielle sont pris en compte. La non-réponse partielle se produit lorsque les réponses à certaines questions ne sont pas fournies pour un ménage répondant.

Le taux de non-réponse par question pour une question du questionnaire détaillé est défini comme la somme des poids des unités dans le champ de l'enquête dans la population d'intérêt qui n'ont pas répondu à la question, divisée par la somme des poids des unités dans le champ de l'enquête dans la population d'intérêt. Dans ce contexte, « unités » désigne les unités statistiques à partir desquelles les données sont recueillies ou dérivées (p. ex. les personnes ou les ménages, selon le sujet de la question, que ce soit une caractéristique au niveau de la personne ou une caractéristique au niveau du ménage). Une unité est considérée comme faisant partie du champ de l'enquête pour une question donnée si la question s'applique à cette unité et si l'unité appartient à la population d'intérêt liée à la question.

Le **taux d'imputation par question** permet de déterminer la mesure dans laquelle les réponses à une question donnée ont été imputées. L'imputation est utilisée pour remplacer les données manquantes en cas de non-réponse ou lorsqu'une réponse est jugée non valide (p. ex. plusieurs réponses sont fournies alors qu'une seule réponse est attendue). L'imputation est effectuée pour éliminer les lacunes dans les données et réduire le biais attribuable à la non-réponse. En général, pour ce faire, les valeurs des personnes ou des ménages se trouvant dans la même région géographique qui présentent des caractéristiques semblables à celles de l'enregistrement incomplet sont utilisées pour fournir les réponses manquantes ou corriger les réponses non valides.

Le taux d'imputation pour une question du questionnaire détaillé désigne la somme des poids des unités faisant partie du champ de l'enquête dans la population d'intérêt pour lesquelles la réponse à la question a été imputée, divisée par la somme des poids des unités faisant partie du champ de l'enquête dans la population d'intérêt (voir la définition du terme « unités » fournie dans la section ci-dessus concernant le taux de non-réponse par question).

Pour le contenu du questionnaire détaillé, l'imputation pour la plupart des régions est utilisée pour le traitement de la non-réponse partielle, et non pour celui de la non-réponse totale, qui est plutôt traitée au moyen de la pondération. Cependant, dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, l'imputation des ménages entiers (IME) est utilisée pour résoudre les cas de non-réponse totale. Tout d'abord, le statut d'occupation des logements non répondants est imputé, et ensuite, toutes les données sont imputées pour les logements résolus à la première étape comme étant des logements occupés. L'imputation de ménages entiers est incluse dans le taux d'imputation par question, y compris l'utilisation de données administratives pour imputer les ménages non répondants dans les régions où les taux de réponse sont faibles (voir l'[annexe 1.7](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada). À l'instar du taux de non-réponse, une unité est considérée comme faisant partie du champ de l'enquête si la question s'applique à cette unité et si l'unité appartient à la population d'intérêt liée à la question.

Les taux de non-réponse et d'imputation par question peuvent être interprétés comme la proportion d'unités dans le champ de l'enquête dans la population d'intérêt pour lesquelles les renseignements n'ont pas été déclarés ou ont été imputés, respectivement. Les taux pour le questionnaire détaillé sont pondérés de façon à tenir compte du fait que le questionnaire détaillé n'est distribué qu'à un échantillon de la population. Donc, dans ce cas, il s'agit d'une proportion estimée.

Les taux de non-réponse et d'imputation pour une question sont souvent similaires, mais certaines différences peuvent être observées pour une question donnée parce que des étapes additionnelles de traitement de données ont pu être requises. Ces taux étaient vérifiés régulièrement lors de l'évaluation des données, et une analyse détaillée était effectuée s'il y avait une différence entre les deux taux relativement à une question, pour s'assurer du caractère approprié du traitement effectué et de la qualité des données. Un écart entre le taux de non-réponse et le taux d'imputation pour une question donnée peut généralement s'expliquer par l'un des deux facteurs suivants :

- Certaines réponses étaient considérées comme non valides ou incohérentes lors de l'étape de vérification et une imputation était nécessaire, ce qui explique la raison pour laquelle le taux d'imputation est plus élevé que le taux de non-réponse relativement à une question précise.
- Certains cas de non-réponse ont été facilement résolus tôt durant le traitement des données, car une seule résolution était possible selon les réponses fournies à d'autres questions. L'imputation n'était donc pas nécessaire. Cela pourrait expliquer la raison pour laquelle le taux de non-réponse est plus élevé que le taux d'imputation relativement à une question précise.

Les tableaux 3, 4, 5 et 6 ci-dessous présentent les taux de non-réponse et d'imputation par question pour le Canada ainsi que pour chaque province et territoire.

Les taux de non-réponse par question et les taux d'imputation par question à des niveaux géographiques inférieurs sont également présentés dans des tableaux de données du Recensement de 2021 présentant des indicateurs de qualité. Ces renseignements seront diffusés le 17 août 2022 dans le cas du questionnaire abrégé et le 30 novembre 2022 dans le cas du questionnaire détaillé.

Les [Lignes directrices sur la qualité des données du Recensement de 2021](#), produit n° 98-26-0006 au catalogue de Statistique Canada, fournissent tous les renseignements requis pour comprendre et interpréter les indicateurs de la qualité des données pour le Recensement de 2021, ainsi que des lignes directrices qui permettent de s'en servir correctement. Les indicateurs de la qualité des données sont fournis pour que les utilisateurs soient informés de la qualité des renseignements statistiques et puissent juger de la pertinence et des limites des données en fonction de leurs besoins. En général, les données du Recensement de la population de 2021 sont d'une très bonne qualité, mais dans certains cas, les données doivent être utilisées avec prudence. Il est fortement recommandé que les utilisateurs consultent tous les indicateurs de la qualité des données disponibles pour mieux juger de la qualité des produits de données qui les intéressent.

Certification des chiffres définitifs

Une fois la vérification des données et l'imputation terminée, les données ont été pondérées de sorte que les estimations représentent l'ensemble de la population canadienne vivant dans des logements privés. La certification des estimations définitives pondérées était la dernière étape dans le processus de validation, qui permet de recommander les données pour la diffusion pour chaque niveau géographique et domaine d'intérêt. Selon l'analyse des indicateurs de la qualité des données et la comparaison des estimations du questionnaire détaillé du recensement avec celles d'autres sources de données, on recommande la diffusion non conditionnelle, la diffusion conditionnelle ou la non-diffusion (en de rares occasions, pour des raisons de qualité). En cas de diffusion conditionnelle ou de non-diffusion, des notes et des mises en garde appropriées sont incluses dans les produits et transmises aux utilisateurs. Par ailleurs, d'autres sources de données ont été utilisées pour évaluer les estimations du questionnaire détaillé du recensement. Toutefois, puisque le risque d'erreur augmente souvent pour les niveaux géographiques inférieurs et les petites populations, et que les sources de données utilisées pour évaluer ces chiffres sont moins fiables ou ne sont pas disponibles à ces niveaux inférieurs, il peut être difficile de certifier les chiffres à ces niveaux.

Les estimations du questionnaire détaillé du recensement sont également assujetties à des règles de confidentialité qui permettent d'empêcher la divulgation de l'identité et des caractéristiques des répondants. Pour en savoir plus sur la protection des renseignements personnels et la confidentialité, veuillez consulter le [chapitre 1](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique

Canada. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont Statistique Canada trouve l'équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, en accordant une attention particulière au nouveau contenu du Recensement de 2021, veuillez consulter le document [Trouver un équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-26-0005 au catalogue de Statistique Canada.

Pour en savoir plus sur le traitement des données et sur le calcul des estimations et leur niveau de précision, veuillez vous reporter au [Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-306-X au catalogue de Statistique Canada.

Qualité des données pour les variables relatives aux Autochtones

Taux de non-réponse totale pour les personnes vivant dans les réserves et dans l'Inuit Nunangat

Les taux de non-réponse totale (NRT) au questionnaire détaillé pour les personnes vivant dans les réserves et dans l'Inuit Nunangat sont présentés dans les tableaux 1 et 2. Ces régions sont fondées sur les limites géographiques de résidence, mais elles sont généralement présentées dans les tableaux de données sous forme de variables plutôt que de régions géographiques. Les taux de NRT pour les SDR qui comprennent ces régions varieront, et les utilisateurs qui s'intéressent à une SDR particulière devraient consulter directement son taux de NRT.

En raison de la pandémie de COVID-19, la stratégie de collecte pour les communautés des Premières Nations et les régions inuites a dû être adaptée afin d'assurer la sécurité des répondants et des employés du recensement. Le dénombrement anticipé a été annulé, et nous avons encouragé les répondants à remplir le questionnaire du recensement en ligne dans la mesure du possible. Les efforts de mobilisation ont été soutenus par un Programme de liaison avec les Autochtones élargi à Statistique Canada, et des efforts ont été déployés pour embaucher du personnel du recensement au sein des communautés locales. Des défis particuliers se sont posés, comme les restrictions de voyage, les fermetures de frontières, l'indisponibilité du personnel local et les feux de forêt. Afin d'améliorer autant que possible les taux de réponse dans ces circonstances difficiles, la période de collecte a été prolongée pour ces régions.

Pour la population vivant dans les réserves, le taux de non-réponse total à l'échelle nationale est de 23,1 % pour le questionnaire détaillé, et il varie de 11,7 % dans les Territoires du Nord-Ouest à 36,5 % en Alberta. Pour la population de l'Inuit Nunangat, le taux de non-réponse total est de 21,9 %, et il varie de 14,4 % dans la région inuvialuite à 25,3 % au Nunavik. De plus amples renseignements sur les indicateurs de qualité et leur interprétation se trouvent dans les [Lignes directrices sur la qualité des données du Recensement de 2021](#), produit n° 98-26-0006 au catalogue de Statistique Canada.

Tableau 1

Taux de non-réponse totale de la population vivant dans les réserves, Canada et régions, questionnaire détaillé du Recensement de 2021

Géographie	Taux de non-réponse totale pourcentage
Canada (dans les réserves)	23,1
Atlantic	16,3
Québec	27,7
Ontario	27,7
Manitoba	19,6
Saskatchewan	19,4
Alberta	36,5
Colombie-Britannique	19,7
Territoires du Nord-Ouest	11,7

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Tableau 2

Taux de non-réponse totale de la population vivant dans l'Inuit Nunangat et les régions, questionnaire détaillé du Recensement de 2021

Géographie	Taux de non-réponse totale pourcentage
Inuit Nunangat (total)	21,9
Nunavik	25,3
Nunatsiavut	23,8
Inuvialuit	14,4
Nunavut	21,9

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Taux de non-réponse et d'imputation au niveau de la question

Les taux de non-réponse et d'imputation pour les questions sur le groupe autochtone, le statut d'Indien inscrit ou des traités et l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne sont présentés dans les tableaux 3 et 4. À l'échelle nationale, le taux de non-réponse à la question sur le groupe autochtone en 2021 est de 1,5 %. Les questions sur le statut d'Indien inscrit ou des traités et l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne ont des taux de non-réponse de 1,3 % et 1,7 %, respectivement. Dans les provinces, le taux de non-réponse varie de 0,9 % (statut d'Indien inscrit ou des traités, Île-du-Prince-Édouard) à 2,6 % (appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne, Saskatchewan). Les taux de non-réponse les plus élevés pour chaque question ont été enregistrés dans les territoires, particulièrement au Nunavut. Les utilisateurs doivent garder à l'esprit que dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, la non-réponse partielle et la non-réponse totale sont prises en compte pour cet indicateur.

Tableau 3

Taux de non-réponse aux questions sur le groupe autochtone, le statut d'Indien inscrit ou des traités et l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2021

Géographie	Groupe autochtone	Statut d'Indien inscrit ou des traités		Appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne
		pourcentage		
Canada	1,5	1,3	1,7	
Terre-Neuve-et-Labrador	1,4	1,1	1,6	
Île-du-Prince-Édouard	1,1	0,9	1,4	
Nouvelle-Écosse	1,3	1,1	1,5	
Nouveau-Brunswick	1,7	1,2	1,8	
Québec	1,7	1,1	1,8	
Ontario	1,2	1,0	1,4	
Manitoba	2,3	2,2	2,5	
Saskatchewan	2,3	2,3	2,6	
Alberta	1,7	1,7	2,1	
Colombie-Britannique	1,4	1,4	1,7	
Yukon	4,8	5,0	5,2	
Territoires du Nord-Ouest	9,5	9,9	9,9	
Nunavut	24,2	24,4	25,7	

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Tableau 4

Taux d'imputation des questions sur le groupe autochtone, le statut d'Indien inscrit ou des traités et l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2021

Géographie	Groupe autochtone	Statut d'Indien inscrit ou des traités		Appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne
		pourcentage		
Canada	1,1	1,3	2,1	
Terre-Neuve-et-Labrador	1,0	1,1	2,3	
Île-du-Prince-Édouard	0,7	0,9	1,6	
Nouvelle-Écosse	0,9	1,1	1,8	
Nouveau-Brunswick	1,1	1,2	2,3	
Québec	1,1	1,1	2,1	
Ontario	0,8	1,0	1,7	
Manitoba	2,0	2,2	3,2	
Saskatchewan	2,0	2,3	3,4	
Alberta	1,4	1,7	2,5	
Colombie-Britannique	1,2	1,4	2,1	
Yukon	4,7	5,0	6,5	
Territoires du Nord-Ouest	9,2	9,9	15,4	
Nunavut	23,8	24,4	26,2	

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Les taux de non-réponse et d'imputation pour les questions sur l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis et sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits sont présentés dans les tableaux 5 et 6. Selon l'enchaînement des questions du questionnaire électronique, la portée des taux de non-réponse et d'imputation pour ces questions est limitée aux répondants qui sont membres d'un groupe autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuits). À l'échelle nationale, le taux de non-réponse à la question sur l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis en 2021 est de 7,7 %. Pour la question sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits, le taux est de 7,8 %. Dans les provinces, le taux de non-réponse varie de 2,8 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 8,9 % en Saskatchewan pour les deux questions. Les taux de non-réponse les plus élevés pour les deux questions ont été enregistrés dans les territoires, particulièrement au Nunavut. Les utilisateurs doivent garder à l'esprit que dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, la non-réponse partielle et la non-réponse totale sont prises en compte pour cet indicateur. De plus, la portée étant limitée aux membres des groupes autochtones, les répondants qui sont visés par les taux de non-réponse et d'imputation pour ces questions sont plus susceptibles que la population générale de vivre dans une région où la non-réponse partielle et la non-réponse totale sont incluses.

Tableau 5

Taux de non-réponse aux questions sur l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis et sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2021

Géographie	Appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis	Inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits
	pourcentage	
Canada	7,7	7,8
Terre-Neuve-et-Labrador	5,0	5,0
Île-du-Prince-Édouard	2,8	2,8
Nouvelle-Écosse	4,5	4,4
Nouveau-Brunswick	5,4	5,6
Québec	8,8	8,7
Ontario	5,3	5,3
Manitoba	8,4	8,4
Saskatchewan	8,9	8,9
Alberta	8,5	8,5
Colombie-Britannique	7,1	7,2
Yukon	13,0	13,0
Territoires du Nord-Ouest	16,1	16,0
Nunavut	25,0	24,8

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Tableau 6

Taux d'imputation des questions sur l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis et sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2021

Géographie	Appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis	Inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits
	pourcentage	
Canada	8,0	7,9
Terre-Neuve-et-Labrador	5,4	5,1
Île-du-Prince-Édouard	3,0	3,0
Nouvelle-Écosse	5,0	4,5
Nouveau-Brunswick	5,9	5,6
Québec	9,1	8,9
Ontario	5,5	5,4
Manitoba	8,7	8,5
Saskatchewan	9,3	9,0
Alberta	8,8	8,6
Colombie-Britannique	7,4	7,3
Yukon	13,3	13,2
Territoires du Nord-Ouest	16,4	16,4
Nunavut	25,1	25,2

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Les taux de non-réponse et d'imputation en ce qui concerne l'origine ethnique ou culturelle (question 23), qui permet de déterminer l'ascendance autochtone, sont disponibles dans le [Guide de référence sur l'origine ethnique ou culturelle, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

Notes sur la qualité des données

Réserves et établissements partiellement dénombrés

En 2021, on comptait 63 réserves et établissements « partiellement dénombrés » dans le cadre du recensement. Le problème des réserves et des établissements partiellement dénombrés a des répercussions sur les estimations du recensement relatives à la population des Premières Nations vivant « dans les réserves » et à celle des Indiens inscrits ou des traités vivant « dans les réserves ». Les estimations relatives à d'autres populations pourraient aussi être touchées¹.

Les estimations liées à d'autres variables relatives aux Premières Nations, comme la langue et le logement de bande, peuvent aussi être touchées par le dénombrement partiel de certaines réserves et de certains établissements dans le cadre du Recensement de la population.

1. Parmi les autres populations touchées figurent la population totale d'identité autochtone, la population d'identité des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), la population totale d'ascendance autochtone, la population d'ascendance des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), la population d'Indiens inscrits ou des traités, la population qui a déclaré être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne et la population vivant dans les réserves.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les réserves et les établissements partiellement dénombrés, veuillez consulter l'[annexe 1.5](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

Autodéclaration concernant l'appartenance

Les estimations du recensement relatives au nombre de membres d'une Première Nation, d'une bande indienne, d'une organisation métisse, d'un établissement métis ou d'un accord sur les revendications territoriales des Inuits en particulier rendent compte des réponses autodéclarées à la question du recensement et peuvent différer des dossiers administratifs recueillis par chaque Première Nation, organisation métisse, établissement métis et organisme inuit pour un certain nombre de raisons. Ces données ne devraient pas être considérées comme les nombres officiels de membres.

L'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis comme variable à réponse unique

Il est possible d'être membre de la Métis Nation of Alberta et d'un établissement métis. Toutefois, comme la question sur l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis a été conçue et traitée comme une variable à réponse unique, les répondants n'ont pu faire qu'une seule sélection. Cela peut avoir une légère incidence sur les dénombrements dans ces catégories.

Comparabilité au fil du temps

Lorsque l'on compare les données du Programme du recensement au fil du temps, par exemple entre le Recensement de 2021 et le Recensement de 2016 ou l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, on doit tenir compte des changements dans la couverture, la mesure et le traitement. Les changements dans la couverture comprennent la participation de certaines réserves et de certains établissements une année, mais pas une autre, ainsi que les changements dans la définition de la population « dans les réserves ». Les changements dans la mesure peuvent comprendre des changements au questionnaire et des changements de nature juridique. En outre, d'autres facteurs peuvent avoir des répercussions sur la façon dont les personnes répondent aux questions du recensement. La présente section fait état des divers éléments qui pourraient avoir des répercussions sur la comparabilité au fil du temps des variables relatives aux Autochtones dans le Recensement de 2021.

Changements dans la couverture

Changements apportés à la définition de réserves

De temps à autre, des changements sont apportés aux régions géographiques associées à la population dans les réserves (voir la définition de [subdivision de recensement \[SDR\]](#) dans le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada, pour obtenir la définition de « dans les réserves »). En 2006, on comptait 1 174 SDR dans les réserves; en 2011, 997; en 2016, 984 et en 2021, 1 026. Les modifications peuvent être le résultat d'ajouts, de suppressions, de modifications des limites ou de regroupements. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les réserves et les établissements, consultez le site Web de [Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada](#).

Différences dans la liste des réserves et des établissements partiellement dénombrés

En 2021, on comptait 63 réserves et établissements « partiellement dénombrés » dans le cadre du recensement (voir [Réserves et établissements partiellement dénombrés](#)). Au Recensement de 2016, 14 réserves et établissements ont été partiellement dénombrés. En 2011, on comptait 36 réserves et établissements « partiellement dénombrés » dans l'ENM, parmi lesquels 31 étaient aussi partiellement dénombrés dans le

Recensement de 2011. Les cinq autres réserves partiellement dénombrées dans l'ENM correspondaient à des cas où seule la partie recensement du dénombrement avait été effectuée et où le dénombrement dans le cadre de l'ENM n'avait pas été autorisé ou avait été interrompu avant d'être terminé, ou encore n'avait pas été possible en raison de causes naturelles. Au Recensement de 2006, 22 réserves et établissements ont été partiellement dénombrés.

Le problème des réserves et des établissements partiellement dénombrés a des répercussions sur les estimations du recensement relatives à la population des Premières Nations vivant « dans les réserves » et à la population d'Indiens inscrits ou des traités vivant dans les réserves. Les estimations relatives à d'autres populations pourraient aussi être touchées².

Les estimations liées à d'autres variables relatives aux Premières Nations, comme la langue et le logement de bande, peuvent aussi être touchées par le dénombrement partiel de certaines réserves et de certains établissements dans le Recensement de la population.

Afin de comparer deux périodes différentes, les exclusions de chaque période de référence doivent être appliquées aux deux estimations de base, ce qui signifie que seules les réserves présentes pour les deux périodes devraient être utilisées dans la comparaison.

Comparabilité des chiffres de population et des logements au fil du temps

En 2016 et en 2006, les logements dans les réserves dont l'occupation ne pouvait pas être vérifiée ou déterminée pendant la collecte ont été pour la plupart considérés comme inoccupés. En 2011, les logements pour lesquels l'occupation ne pouvait pas être vérifiée ou déterminée ont été pour la plupart considérés comme occupés. L'occupation réelle de ces logements était inconnue, et les hypothèses faites pendant la collecte peuvent rendre compte de la situation réelle des différentes réserves à différents degrés d'exactitude.

En 2021, une étape d'intervention manuelle a été ajoutée, ce qui a permis à des spécialistes du domaine d'examiner le nombre de logements dans les réserves pour lesquels l'occupation n'a pas pu être déterminée pendant la collecte. Ces logements ont été présumés inoccupés, à moins que des spécialistes du domaine n'aient fourni un certain nombre de logements dans une communauté donnée qui devraient être considérés comme occupés. Ce changement à la méthodologie a été recommandé comme une amélioration.

Cette différence méthodologique n'a pas d'incidence sur la comparabilité des chiffres d'un recensement à l'autre pour toutes les réserves. Elle peut avoir des répercussions au moment de la comparaison des chiffres pour les réserves qui comptaient un nombre important de logements dont l'occupation était inconnue à un moment donné.

Lorsqu'on analyse les changements dans les chiffres de population et des logements au fil du temps, il est recommandé d'inclure plusieurs années de référence, particulièrement pour les régions géographiques plus petites. Il se peut que les répercussions de la non-réponse soient plus importantes pour les populations plus petites. La méthodologie du Recensement de 2016 est comparable à celle utilisée pour le Recensement de 2006. Par conséquent, les comparaisons entre le Recensement de 2006 et le Recensement de 2016 ne sont pas touchées par cette différence méthodologique.

2. Parmi les autres populations touchées figurent la population totale d'identité autochtone, la population d'identité des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), la population totale d'ascendance autochtone, la population d'ascendance des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), la population d'Indiens inscrits ou des traités, la population qui a déclaré être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne et la population vivant dans les réserves.

Changements dans la mesure et la réponse

Différences dans le libellé et le format des questions liées aux Autochtones

Il existe plusieurs façons de définir la population autochtone à partir des quatre questions posées dans le recensement. Ces questions portent sur l'ascendance autochtone (question 23 sur l'origine ethnique ou culturelle), le groupe autochtone (question 24), le statut d'Indien inscrit ou des traités (question 26) et l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne (question 27). Bien que les concepts soient mesurés de la même façon, le libellé des questions a été modifié au fil du temps (voir la section [Concepts au fil du temps](#)).

Modifications législatives qui ont une incidence sur les concepts comme l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit ou des traités

Les modifications apportées aux lois canadiennes en ce qui concerne les peuples autochtones peuvent avoir une incidence sur la façon dont les Canadiens répondent aux questions visant à désigner les peuples autochtones. Par exemple, en septembre 2011, le gouvernement du Canada a reconnu par décret la Première Nation Qalipu Mi'kmaq de Terre-Neuve-et-Labrador, en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Le nombre d'Indiens inscrits ou des traités vivant à Terre-Neuve-et-Labrador a augmenté, passant de 6 600, selon les données du Recensement de 2006, à 21 155, selon celles du Recensement de 2016. Les lois pertinentes comprennent le projet de loi C-31 en 1985, le projet de loi C-3 en 2011 et le projet de loi S-3 en 2017.

Autres facteurs qui ont des répercussions sur les réponses aux questions liées aux Autochtones

Outre les facteurs énumérés précédemment, certaines personnes déclarent leur identité autochtone ou leur ascendance autochtone différemment d'une période de collecte à une autre pour diverses raisons. Même si la structure des réponses de la majorité des personnes ayant déclaré une identité ou une ascendance autochtone a été stable au fil du temps, des changements dans la structure des réponses d'un groupe autochtone à l'autre et des populations non autochtones et autochtones sont possibles. Les changements d'attitude concernant l'identité autochtone, les décisions judiciaires ou les modifications juridiques anticipées, le climat social et d'autres facteurs peuvent avoir des répercussions sur la façon dont les personnes s'identifient.

Changements dans le traitement

Différence dans la classification détaillée de l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne

En 2016, la classification détaillée de l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne comprenait des catégories de réponse générales comme « Algonquin » ou « Cri ». En 2021, ces catégories ont été supprimées et l'imputation a été utilisée pour les réponses générales.

En résumé, les estimations démographiques pour des concepts comme l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit ou des traités sont influencées par de nombreux facteurs. Les utilisateurs devraient savoir que les estimations ponctuelles et les changements au fil du temps sont influencés par une combinaison de facteurs, à savoir la croissance naturelle, les changements dans la couverture, la mesure et le traitement et d'autres facteurs qui ont des répercussions sur la façon dont les personnes s'identifient. Il n'est pas possible de quantifier les répercussions qu'ont ces changements pris isolément.

Comparabilité avec d'autres sources de données

Le Recensement de la population est la principale source de données de Statistique Canada sur les peuples autochtones. En plus du Recensement de la population, Statistique Canada dispose d'autres sources de données clés propres à la population autochtone, notamment l'[Enquête auprès des peuples autochtones de 2022](#), l'[Enquête auprès des peuples autochtones de 2017](#) — Participation économique, l'[Enquête auprès des peuples autochtones de 2012](#) — Éducation et emploi, l'[Enquête auprès des peuples autochtones de 1991](#), l'[Enquête auprès des peuples autochtones de 2001](#), l'[Enquête auprès des peuples autochtones de 2006](#) et l'[Enquête sur les enfants autochtones de 2006](#). Certaines des autres enquêtes-ménages de Statistique Canada (par exemple l'[Enquête sur la population active](#)) peuvent produire des estimations de la population autochtone. En général, la population autochtone vivant dans les réserves n'est pas couverte par ces enquêtes-ménages.

Statistique Canada a également produit des projections, selon des scénarios précis, de la population d'identité autochtone au Canada (par exemple [Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036](#), produit n° 91-552-X au catalogue).

Services aux Autochtones Canada tient le Registre des Indiens (RI), qui comprend toutes les personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Le RI diffère du Recensement de 2021, qui estime le nombre de personnes déclarant être un Indien inscrit ou des traités. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les différences entre les estimations du recensement et les chiffres du RI, veuillez consulter le [Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2016](#), produit n° 98-307-X au catalogue.

De nombreux facteurs ont des répercussions sur les comparaisons des données sur les Autochtones provenant des diverses sources. Parmi eux figure la comparabilité, qui est influencée par les différences dans les populations cibles d'enquête, la période de référence, les méthodes d'échantillonnage et de collecte, la formulation des questions, le format des questionnaires, les exemples et les instructions, les approches en matière de traitement des données et le climat social et politique au moment de la collecte des données.